

Madame Charlotte Parmentier-Lecocq

**Ministre déléguée chargée de
l'Autonomie et du Handicap**

Le 20 janvier 2025,

Madame la Ministre,

Le Collectif Handicaps, regroupant 54 associations nationales défendant les droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches, sollicite votre attention sur la réforme SERAFIN-PH, et plus particulièrement sur son absence de pilotage politique.

L'esprit de la réforme était de mettre en place un nouveau modèle tarifaire pour le secteur médico-social construit à partir des besoins des personnes, plus juste, plus équitable, favorisant la transformation de l'offre au service de l'inclusion des personnes. Mais, aujourd'hui, nous n'avons pas toutes les garanties quant aux conséquences de cette réforme.

Depuis 2023, aucun Comité Stratégique n'a été organisé. Par conséquent, aucun arbitrage politique n'est venu piloter cette démarche : elle est portée uniquement par une équipe technique de la DGCS et de la CNSA, avec – heureusement – la participation active des représentants de notre secteur.

Sans remettre en cause les qualités de l'équipe SERAFIN-PH, nous estimons indispensable votre implication dans les décisions qui doivent être prises rapidement. Nous demandons donc l'organisation rapide d'un Comité Stratégique.

En effet, l'absence d'arbitrages politiques précis risque de remettre en cause toute la démarche SERAFIN. Sans être rassurés sur les objectifs de cette réforme, comment ne pas s'inquiéter pour la qualité de l'accompagnement des personnes à court et long termes ?

La réforme de la tarification ne peut pas être pensée sans vision politique : si le modèle proposé semble bien avancé à ce jour, il présente des risques et ne garantit pas la construction d'une réforme visant à accélérer et accompagner les dynamiques inclusives et encore moins la mise en œuvre des droits des personnes contrairement à l'esprit initial de la réforme. L'attribution des ressources financières aux ESMS doit permettre un accompagnement qualitatif des personnes accompagnées.

Cette réforme nécessite donc encore des ajustements, des analyses, des choix et des mesures d'impacts qui relèvent d'un arbitrage politique, pour être certains qu'elle n'aboutira pas à une tarification à l'activité contraire à la logique de parcours et que le modèle tarifaire prendra bien en compte et répondra aux besoins des personnes accompagnées en ESMS.

Face à la grave pénurie de professionnels de l'aide et du soin, le secteur médico-social a besoin de visibilité et attend donc des décisions précises sur les moyens alloués à la réforme et sur les perspectives pour les ESMS, notamment dans le cadre du PLFSS.

Le calendrier applicable aujourd'hui relève d'une décision ministérielle de 2022 qui ne prend pas en compte l'évolution de la démarche. Le risque d'un calendrier inadapté, qui n'a plus de sens, est d'agir dans la précipitation et de compromettre la réussite de la mise en œuvre d'un modèle tarifaire bénéfique pour tous.

Conformément à l'esprit de la loi de 2005 et la CDPH dont nous fêtons cette année les anniversaires, les besoins et aspirations de personnes en situation de handicap doivent guider les décisions qui les concernent.

Nous espérons pouvoir compter sur vous, pour que les personnes handicapées ne soient pas des variables d'ajustement budgétaire !

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Arnaud de Broca', with a stylized flourish at the end.

Arnaud de Broca
Président du Collectif Handicaps